

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 mars 2004
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-huitième session
Points 67 et 156 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-neuvième année

**Examen de l'application de la Déclaration
sur le renforcement de la sécurité internationale**

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Lettres identiques datées du 16 mars 2004, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission
permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Hier, lundi 15 mars 2004, les forces de sécurité israéliennes ont déjoué une tentative d'attentat à la bombe lorsqu'ils ont arrêté un Palestinien de 12 ans, Abdallah Quran, alors qu'il tentait d'introduire clandestinement une bombe de forte puissance en passant par le point de contrôle de Hawara, au sud de Naplouse. Deux terroristes du Tanzim avaient recruté ce jeune garçon à l'allure innocente pour faire passer par le point de contrôle susmentionné un sac contenant une bombe prête à exploser, en lui promettant une grosse somme d'argent s'il parvenait à remettre le sac à une femme qui attendait de l'autre côté. Remarquant que le garçon portait un sac d'apparence suspecte, les forces de sécurité israéliennes l'ont inspecté et y ont découvert une charge d'explosifs de 7 à 10 kilogrammes bourrée de débris de métal, de boulons et de shrapnel. Le jeune garçon a par la suite déclaré aux soldats qu'il ne savait même pas qu'il transportait une bombe. Les terroristes, des membres de la faction du Fatah du Président Yasser Arafat, avaient prévu de l'utiliser à son insu pour commettre un attentat suicide à la bombe et comptaient faire détonner l'engin au moyen d'un téléphone mobile lorsque le garçon passerait à proximité des forces de sécurité israéliennes.

Le traitement odieux réservé à ce jeune Palestinien de 12 ans témoigne du nouveau degré de cruauté qu'ont atteint les tactiques utilisées par les organisations terroristes opérant librement sur le territoire palestinien. L'exploitation d'enfants par ces organisations pour perpétrer des attentats terroristes et des attentats-suicide à la bombe constitue une atteinte aussi criminelle que méprisable aux obligations les plus élémentaires liées aux droits de l'homme, et à la décence. Le fait que les dirigeants palestiniens ne soient toujours pas parvenus à empêcher l'exploitation éhontée d'enfants par les terroristes constitue un acte de négligence délibéré qui mérite d'être condamné par la communauté internationale.



Ces derniers mois, trois nouvelles tentatives d'attentats dans lesquelles des adolescents arabes étaient impliqués ont été déjouées : un attentat meurtrier commis en Israël par un adolescent de 17 ans qui s'est fait exploser à proximité de Jinspot, village situé à l'est de Qalqilya; d'une attaque par balles menée à Afula par trois adolescents âgés de 13 à 15 ans, qui ont été arrêtés près d'un barrage routier de l'armée à Djénine; d'une tentative visant à introduire clandestinement des munitions venues d'Égypte dans la zone de Rafah, imputable à trois jeunes garçons âgés de 11 à 14 ans.

Depuis le début de la campagne de violence palestinienne en septembre 2000, 29 attentats-suicide ont été perpétrés avec succès par des mineurs et depuis le seul mois de janvier 2001, plus de 40 mineurs palestiniens ont été arrêtés lors d'attentats-suicide manqués. Si les enfants sont de plus en plus nombreux à être recrutés par les organisations terroristes palestiniennes pour commettre des attentats, c'est parce qu'ils peuvent se fondre aisément dans la foule sans éveiller de soupçons. Cette pratique nuit considérablement à la liberté de mouvement des résidents palestiniens et montre à quel point les mesures de sécurité prises par Israël sont importantes. À l'heure actuelle, des enfants et des jeunes palestiniens sont recrutés pour mener des attaques violentes, notamment des attentats-suicide à la bombe, et participer à différentes activités d'appui au terrorisme (contrebande d'armes, espionnage, creusement de tunnels, etc.). Les dirigeants palestiniens et l'Autorité palestinienne continuent de ne rien faire pour mettre un terme aux activités terroristes, notamment l'exploitation d'enfants palestiniens.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, au titre des points 156 et 67 de l'ordre du jour, et comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim,
(Signé) Arye Mekel